



1^{ère} Ecole en ligne des professions comptables
Spécialiste des préparations DCG - DSCG via Internet

CORRIGÉS COMPTALIA DES EXAMENS DCG 2008

The flyer features the Comptalia logo at the top left. Below it, the text 'CORRIGÉS DCG08' is prominently displayed in white and blue. A sub-headline reads 'À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT 48H APRÈS CHAQUE ÉPREUVE SUR WWW.COMPTALIA.COM'. The flyer is divided into two main sections: 'Comptalia Formation DCG - DSCG VIA INTERNET' and 'Comptalia TV LA CHAÎNE DU SAVOIR COMPTABLE'. The first section lists benefits like 'Formation complète - sur mesure - à votre rythme' and 'Assistance permanente de vos formateurs'. The second section lists 'Tous vos cours en vidéo' and 'Emissions interactives en direct'. A red circular badge on the right says 'INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE! DÉMARRAGE SOUS 48H!'. A pink circular badge at the bottom says 'DÉCOUVREZ AUSSI'. At the bottom, it provides contact information: 'POUR EN SAVOIR PLUS N° Vert 0 800 COMPTALIA' and 'APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE SOIT 0 800 266 1271'.



L'ÉCOLE EN LIGNE QUI EN FAIT + POUR VOTRE RÉUSSITE

Ce corrigé est la propriété exclusive de Comptalia.com ;
toute utilisation autre que personnelle devra faire l'objet d'une demande préalable sous peine de poursuites.

SESSION 2008**U9 – INTRODUCTION A LA COMPTABILITÉ****Durée de l'épreuve : 3 heures – Coefficient : 1****Document autorisé :**

Liste des comptes du Plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est INTERDIT et constituerait une fraude (le sujet est adapté à cette interdiction).

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9, dont 3 annexes à rendre notées A, B et C. Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 2 dossiers indépendants

Page de garde	page 1
Présentation du sujet	page 2
DOSSIER 1 – Opérations économiques courantes(10 points)	page 2
DOSSIER 2 - Travaux d'inventaire et documents de synthèse(10 points)	page 3

Le sujet comporte les annexes suivantes :**DOSSIER 1**

Annexe 1- Opérations courantes de la SARL PROGOLF pour le mois de février 2007	page 6
Annexe 2- Opérations de financement de la SARL PROGOLF du mois de février 2007.	page 6
Annexe 3- Éléments constitutifs de la déclaration de TVA du mois de mars 2007	page 7

DOSSIER 2

Annexe 4- Portefeuille titres	page 7
Annexe 5- Autres régularisations	page 8

Annexe A – Tableau de remboursement de l'emprunt..... page 9**Annexe B - Tableau de calcul des amortissements page 9****Annexe C – Tableau des immobilisations de l'annexe de l'exercice 2007 page 9****NOTA : les annexes A, B et C doivent obligatoirement être rendues avec la copie.****AVERTISSEMENT**

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

SUJET

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.*

Vous effectuez un stage dans le cabinet comptable CAP ARMOR qui vous confie le suivi de trois dossiers relatifs à deux entreprises. Ces dossiers sont totalement indépendants. Par souci de simplification, on appliquera un **taux de TVA de 20 %**.

Pour les deux entreprises, l'exercice comptable coïncide avec l'année civile. Les écritures comptables sont enregistrées dans un journal unique.

DOSSIER 1 – OPERATIONS ECONOMIQUES COURANTES

La SARL PROGOLF est spécialisée dans la commercialisation de vêtements de golf. Elle s'approvisionne auprès de fournisseurs français et européens. Sa clientèle internationale est constituée de particuliers et de centres golfeurs.

A) Opérations diverses

Au cours du mois de février 2007, la SARL PROGOLF a réalisé les opérations d'achats-ventes et des opérations d'investissement.

Travail à faire

Comptabiliser au journal de la SARL PROGOLF les opérations relatives au mois de février 2007 décrites dans l'annexe 1.

B) Opérations de financement

Pour développer son activité, la SARL PROGOLF a réalisé différentes opérations liées à son financement à court et long terme.

Travail à faire

A partir de l'annexe 2,

- 1. Comptabiliser au journal de la SARL PROGOLF les opérations de février 2007 relatives à l'escompte de la lettre de change relevé magnétique et au contrat de crédit bail.**
- 2. Compléter le tableau de remboursement de l'emprunt (annexe A à rendre avec la copie).**
- 3. Enregistrer l'écriture concernant l'emprunt au 28 février 2007.**
- 4. Présenter l'écriture concernant l'emprunt qui devra être enregistrée au journal au 31 décembre 2007.**

C) Déclaration de TVA

La SARL PROGOLF commercialise ses produits en France et à l'étranger. Les ventes dans l'Union Européenne sont réalisées auprès d'assujettis ayant communiqué leur numéro d'identification. La société PROGOLF communique son numéro d'identification intracommunautaire à tous ses fournisseurs.

Les acquisitions auprès de fournisseurs européens sont systématiquement accompagnées de la facture.

Travail à faire

A l'aide de l'*annexe 3* :

1. Calculer la TVA due ou le crédit TVA à reporter au titre du mois de mars 2007.
2. Enregistrer au journal l'écriture relative à la déclaration de TVA au 31 mars 2007.

DOSSIER 2 – TRAVAUX D'INVENTAIRE ET DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

La SARL VETIMARIN, à l'origine spécialisée dans la fabrication de chandails, a récemment diversifié sa production. Elle propose aujourd'hui un large choix de vêtements marins : pulls, marinières, vestes, bonnets, écharpes. Elle commercialise ses produits auprès de particuliers et de détaillants.

A- Dépréciation d'une immobilisation amortissable

La société a acquis et mis en service le 1^{er} octobre 2006 une nouvelle machine à tricoter pour 25 000 € HT qui sert exclusivement à la fabrication des pulls. La durée d'utilisation a été fixée à 5 ans et le mode d'amortissement linéaire est appliqué. L'existence d'un marché d'occasion sur ce type de matériel a permis de fixer la valeur de revente au terme de 5 années d'utilisation à 3 000 €.

Courant 2007, les performances du matériel sont nettement inférieures à celles attendues. La production doit être revue à la baisse. Un test de dépréciation est effectué à la fin de l'année 2007 et la valeur actuelle du bien est estimée à 15 000 €. Une dépréciation de 4 500 € doit être enregistrée en comptabilité.

Compte tenu des performances du matériel, l'entreprise estime que la durée d'utilisation restante doit être ramenée à trois ans ; la valeur résiduelle au terme de l'utilisation reste inchangée.

Travail à faire

1. Donner la définition des termes suivants : valeur résiduelle, dépréciation.
2. Préciser les conditions nécessaires pour que la valeur résiduelle soit retenue pour déterminer la base amortissable en comptabilité.

3. Justifier la présence du test de dépréciation effectué à la fin de l'exercice 2007 et indiquer en quoi consiste ce test.

4. Justifier le montant de la dépréciation au 31 décembre 2007.

6. Enregistrer les écritures comptables nécessaires au 31 décembre 2007.

7. Calculer la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2008.

B - Amortissement exceptionnel d'un logiciel

Le chef comptable de la société doit pratiquer l'amortissement d'un logiciel de conception assisté par ordinateur acquis et mis en service le 1^{er} juillet 2007. La facture comportait les éléments suivants : montant brut HT : 1 650 € ; remise 100 € ; escompte 50 € pour règlement comptant. La durée d'utilisation est estimée à 3 ans.

Il consulte le Code général des impôts et relève que celui-ci prévoit, pour certains biens, la possibilité de pratiquer un amortissement exceptionnel sur douze mois. En particulier :

- les logiciels acquis ;
- les matériels destinés à économiser l'énergie ;
- les investissements en faveur de l'environnement (destinés à lutter contre le bruit, la pollution).

L'entreprise retient les options fiscales les plus avantageuses.

Travail à faire

1. Calculer le coût d'acquisition du logiciel.

2. Indiquer quel est l'intérêt pour l'entreprise de pratiquer un amortissement exceptionnel.

3. Présenter le tableau de calcul des amortissements comptables, fiscaux et dérogatoires du logiciel (annexe B à rendre avec la copie).

4. Enregistrer les écritures comptables nécessaires au 31 décembre 2007.

5. Établir un extrait de bilan relatif au logiciel au 31 décembre 2007 en détaillant des éléments d'actif et de passif.

C- Portefeuille titres

La SARL VETIMARIN détient un portefeuille de titres immobilisés et de valeurs mobilières de placement.

Travail à faire

A l'aide de l'annexe 4 :

1. Enregistrer au journal la régularisation de la cession des titres LAGARDERE réalisée le 21 juin 2007 sachant que l'entreprise utilise la méthode du « premier entré, premier sorti ».

2. Présenter le tableau des immobilisations de l'annexe relatif à l'exercice 2007. Ce tableau se limitera aux seules immobilisations financières détaillées par titre de même nature (annexe C à rendre avec la copie).

3. Présenter, dans un tableau, les calculs relatifs, aux différents titres afin de faire apparaître les éventuelles dépréciations ou reprises pour l'exercice 2007.

4. Enregistrer au journal les écritures nécessaires au 31 décembre 2007.

D- Autres régularisations

L'inventaire au 31 décembre 2007 a mis en évidence d'autres situations nécessitant des régularisations.

Travail à faire

A l'aide de l'annexe 5 :

1. Donner la définition d'une provision.

2. Indiquer si la société peut constituer une provision dans le cas du litige avec son salarié. Justifier votre réponse.

3. Préciser et expliquer le principe comptable justifiant l'écriture de ristourne accordée au client Aubric.

4. Enregistrer les écritures comptables nécessaires au 31 décembre 2007.

Annexe 1

Opérations courantes de la SARL PROGOLF du mois de février 2007

Le 8 février – La facture n° F128 est adressée au golf des Sables d'or pour la vente de 10 sacs de golf : brut HT : 1 000 € ; remise 5 % : port forfaitaire 30 HT
 Règlement à 30 jours fin de mois.

Le 10 février – Le golf des Ormes retourne à l'entreprise un chariot de golfs défectueux. La facture d'origine mentionnait les éléments suivants : brut : 120 € HT ; remise 6 € ; escompte 4 €. La SARL PROGOLF lui adresse ce jour une facture d'avoir A 234.

Le 13 février – La facture n° FV099 est reçue du fournisseur « Micro contact » pour l'installation d'un nouveau matériel informatique : ordinateur portable : 1500 HT ; frais d'installation : 40 € HT ; 1 boîte de cédéroms vierges : 10 € HT ; 4 cartouches d'encre noirs 25 € HT l'unité.
 Un acompte de 200 € a été versé à la commande le 23 janvier 2007.
 Le solde est réglé le jour même par chèque bancaire n°395.

Le 20 février – Achèvement par le personnel de l'entreprise d'un mobilier d'exposition dont la fabrication avait débuté en décembre 2006 ; ce mobilier est destiné à exposer la nouvelle collection de vêtements de golf été 2007. Les coûts de cette réalisation sont les suivants :

Éléments	2007	2006
Matières premières (bois)	400 €	300 €
Fournitures (colle, vis)	50 €	30 €
Main d'œuvre	370 €	150 €
Total	820 €	480 €

Le 22 février – Règlement par virement bancaire du client anglais Smith. La créance d'une valeur nominale de 1000 £ avait été enregistrée en comptabilité le 20 janvier 2007 au cours de 1 £ = 1,50 €. Le cours de la livre anglaise le jour du virement est de 1 £ = 1,52 €.

Annexe 2

Opérations de financement de la SARL PROGOLF du mois de février 2007

Le 9 février- Escompte d'une lettre de change relevé magnétique n° 327 d'un nominal de 1500 € émise le 25 janvier sur le golf de Dinard à échéance du 31 mars 2007.

Le 12 février- Réception du bordereau d'escompte n° 122 relatif à la lettre de change relevé magnétique n°327 : agios de 26 € dont 5 € HT de commissions bancaires et 1 € de TVA.

Le 15 février- Souscription d'un contrat de crédit-bail pour un véhicule utilitaire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- coût du véhicule : 18 000 € HT
- durée du contrat de crédit bail : 5 ans
- l'entreprise verse un dépôt de garantie de 2000 € (non soumis à TVA) et s'engage à verser 60 mensualités de 350 € HT.

- la première mensualité est réglée le 28 février 2007.

Le 28 février- Règlement de l'annuité d'emprunt correspondant à un prêt obtenu le 1^{er} mars 2006. Ce prêt de 60 000 € au taux d'intérêt de 5 % est remboursé sur 4 ans par amortissements constants. Les annuités sont payables à terme échu le 28 février de chaque année.

Annexe 3

Éléments constitutifs de la déclaration de TVA de mois de mars 2007

La SARL PROGOLF a réalisé les opérations suivantes en mars 2007 :

Opérations	Montant HT
Chiffre d'affaires HT réalisé en France	40 000 €
Chiffre d'affaires réalisé dans des pays de l'Union européenne	5 000 €
Chiffre d'affaires réalisé hors Union européenne	10 000 €
Acquisition de biens et services en France	10 000 €
Acquisition de biens et services auprès d'autres fournisseurs de l'U.E	2 000 €
Acquisition d'immobilisations en France	4 000 €

Nota : la déclaration de TVA du mois de février 2007 a fait apparaître un crédit de TVA de 1 200 € qui n'a fait l'objet d'aucune demande de remboursement.

Annexe 4

Portefeuille titres

Le portefeuille titres de l'entreprise s'établissait ainsi au 31 décembre 2006 :

N° comptes	Titres	Quantité	Date d'achat	Prix d'achat unitaire	CMB* Décembre 2006	CMB* Décembre 2007
271	EDF	50	20/02/2006	40 €	54 €	80 €
503	LAGARDERE	20	21/03/2006	65 €	57 €	54 €
271	AIR FRANCE-KLM	100	20/06/2006	15 €	31 €	24 €
503	NATIXIS	40	17/10/2006	22 €	21 €	14 €

CMB* signifie : cours moyen boursier

Renseignements complémentaires :

Au cours de l'exercice 2007, les opérations réalisées par l'entreprise relatives aux titres sont les suivantes :

- le 15 mars 2007 : acquisition de 40 actions LAGARDERE au prix unitaire de 58 €
- le 28 mars 2007 : cession de 40 actions AIR FRANCE-KLM au prix unitaire de 35 €
- le 4 mai 2007 : acquisition de 50 actions EDF au prix unitaire de 65 €. L'entreprise a l'intention de conserver durablement ces titres.
- le 21 juin 2007 : cession de 30 actions LAGARDERE au prix unitaire de 64 €

Le comptable a procédé à l'enregistrement suivant :

512 471	21 juin 2007 Banque Compte d'attente <i>Cession de 30 actions LAGARDERE</i>	1920	1920
------------	--------------------------------------------------------------------------------------	------	------

Annexe 5

Autres régularisations

1. La société est en litige avec M. Filou, un ancien salarié de la société qui a été licencié le 1^{er} octobre 2007 pour faute lourde. Celui-ci conteste le motif de licenciement et a entamé une procédure auprès du conseil des prud'hommes. La société a reçu le 20 décembre 2007 une assignation devant le tribunal. La société a fait appel à son avocat qui estime le risque à 12 000 €.
2. L'entreprise accorde habituellement une ristourne à ses principaux clients. Les ventes réalisées avec le client Aubric durant le dernier trimestre se sont élevées à 4 800 € TTC (dont 800 € de TVA). Une ristourne de 2 % de ce montant doit lui être accordée. La facture correspondante sera émise en janvier 2008.
3. Dans la balance avant inventaire de l'entreprise, figure une provision pour perte de change pour un montant de 800 € concernant le client Donald. Ce dernier a réglé sa dette courant octobre 2007.
4. Le client Tribord débiteur de 1 800 € TTC est en liquidation judiciaire. La créance est considérée comme irrécouvrable. Une dépréciation de 1 200 € (dont 300 € de TVA) avait été constituée à la clôture de l'exercice 2006.

Annexes à rendre avec la copie

Annexe A

Tableau de remboursement de l'emprunt

Échéance (fin février)	Capital restant dû en début de période	Intérêts	Remboursement du capital	Annuités	Capital restant dû en fin de période
2007					
2008					
2009					
2010					

Annexe B

Tableau de calcul des amortissements comptables, fiscaux et obligatoires du logiciel

<u>Plan d'amortissement comptable</u>	<u>Plan d'amortissement fiscal</u>
Coût d'acquisition :	Coût d'acquisition :
Valeur résiduelle :	Valeur résiduelle :
Base amortissable :	Base amortissable :
Durée d'amortissement :	Durée d'amortissement :
Mode d'amortissement :	Mode d'amortissement :

Années	Annuité comptable	Annuité fiscale	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises
2007				
2008				
2009				
2010				

Annexe C

Tableau des immobilisations de l'annexe de l'exercice 2007

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations financières				

Remarque préalable :

Le corrigé proposé par Comptalia est plus détaillé que ce que l'on est en droit d'attendre d'un candidat dans le temps imparti pour chaque épreuve.

A titre pédagogique le corrigé comporte donc des rappels de cours, non exigés dans le traitement du sujet.

DOSSIER 1 – OPERATIONS ECONOMIQUES COURANTES

A) Opérations diverses

Comptabiliser au journal de la SARL PROGOLF les opérations relatives au mois de février 2007 décrites dans l'annexe 1.

a) Présentation des documents comptables :

Facture n° F128 adressée au golf des Sables d'or

SARL PROGOLF			
Facture n° F128			
08/02/2007		Doit Golfe des Sables d'or	
	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Sacs de Golf	10	100,00	1 000,00 €
Solde 1			1 000,00 €
- Remise 5 %	1 000	0,05	50,00 €
Net commercial			950,00 €
- Escompte			-
Net financier			950,00 €
+ Frais de port HT			30,00 €
Montant net H.T			980,00 €
+ TVA 20 %	980	0,2	196,00 €
Montant TTC à payer			1 176,00 €

Avoir N° A234 adressé au golf des Ormes

SARL PROGOLF	
Avoir n° A234	
10/02/2007	Golf des Ormes
Montant BRUT de l'avoir	120,00 €
- Remise	- 6,00 €
Net commercial en votre faveur	114,00 €
- Escompte	4,00 €
Net financier en votre faveur	110,00 €
+ TVA	22,00 €
Montant TTC en votre faveur	132,00 €

Facture reçue de Micro contact

Micro Contact			
Facture n° FV099			
13/02/2007		Doit SARL PROGOLF	
	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Ordinateur portable	1	1 500,00 €	1 500,00 €
Frais d'installation	1	40,00 €	40,00 €
Boîte de cédéroms vierges	1	10,00 €	10,00 €
Cartouche d'encre noire	4	25,00 €	100,00 €
Net commercial			1 650,00 €
+ TVA 20 %	1 650	0,2	330,00 €
Total TTC			1 980,00 €
- Acompte versé			- 200,00 €
Montant net à payer			1 780,00 €

b) Écritures comptables

08/02/2007			
411	Clients		1 176,00
707	Ventes de marchandises		950,00
7085	Ports et frais accessoires facturés		30,00
44571	TVA collectée		196,00
	Facture N° F128 Client Golfe des Sables d'or		
10/02/2007			
707	Ventes de marchandises		114,00
44571	TVA collectée		22,00
665		Escompte accordé	4,00
411	Clients		132,00
	Avoir N° A234 Client Golf des Ormes		
13/02/2008			
2183	Matériel de bureau et informatique		1540,00
6064	Fournitures administratives		110,00
44562	TVA déductible sur immobilisations (1 540 * 20 %)		308,00
44566	TVA déductible sur autres biens et services (110 * 20 %)		22
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles		200,00
404	Fournisseurs d'immobilisations		1 780,00
	Facture n° FV 099 Fournisseur Micro contact		
	d°		
404	Fournisseurs d'immobilisations		1 780,00
512	Banque		1 780,00
	Chèque n° 395 règlement fournisseur Micro contact		

		20/02/2007	
2184	Mobilier (820 + 480)	1 300,00	
44566	TVA déductible sur autres biens et services (1 300 * 20 %)	260,00	
23184	Immobilisations en cours – mobilier		480,00
44571	TVA collectée		260,00
722	Production immobilisée – immobilisations corporelles		820
	Achèvement mobilier d'exposition fabriqué par le personnel		
		22/02/2008	
512	Banque (1 000 * 1,52)	1 520,00	
411	Clients (1 000 * 1,50)		1 500,00
766	Gain de change [1 000 * (1,52 – 1,50)]		20,00
	Règlement client anglais Smith		

B) Opérations de financement

1. Comptabiliser au journal de la SARL PROGOLF les opérations de février 2007 relatives à l'escompte de la lettre de change relevé magnétique et au contrat de crédit bail.

		09/02/2007	
	Pas d'écriture lors de la remise à l'escompte d'une lettre de change relevé magnétique (on attend le bordereau de remise envoyé par la banque et sur lequel figurent les frais d'escompte).		
		12/02/2007	
512	Banque	1 474,00	
627	Services bancaires et assimilés	5,00	
6616	Intérêts bancaires et sur opérations de financement	20,00	
44566	TVA déductible sur autres biens et services	1,00	
519	Concours bancaires courants		1 500,00
	Bordereau d'escompte n°122 relatif à la lettre de change relevé magnétique n° 327.		
		15/02/2007	
275	Dépôts et cautionnements versés	2 000,00	
512	Banque		2 000,00
	Versement dépôt de garantie sur véhicule pris en crédit-bail.		
		28/02/2007	
6122	Redevances de crédit-bail mobilier	350,00	
44566	TVA déductible sur autres biens et services (350 * 20 %)	70,00	
512	Banque		420,00
	Versement de la première échéance de crédit-bail		

2. Compléter le tableau de remboursement de l'emprunt (annexe A à rendre avec la copie).

Annexe A
Tableau de remboursement de l'emprunt

Échéances (fin février)	Capital restant dû en début de période	Intérêts	Remboursement du capital	Annuités	Capital restant dû en fin de période
2007	60 000	(1) 3 000	(2) 15 000	(3) 18 000	(4) 45 000
2008	(5) 45 000	(6) 2 250	15 000	(7) 17 250	(8) 30 000
2009	30 000	(9) 1 500	15 000	(10) 16 500	(11) 15 000
2010	15 000	(12) 750	15 000	(13) 15 750	(14) 0

(1) = $60\,000 \times 5\% = 3\,000$;

(2) l'énoncé précise que le remboursement se fait par amortissements constants. Par conséquent le montant du capital remboursé est identique chaque année. Il faut donc diviser le capital emprunté par la durée de l'emprunt pour obtenir le montant du capital remboursé chaque année
 $\Rightarrow 60\,000 / 4 = 15\,000$.

(3) $3\,000 + 15\,000 = 18\,000$

(4) $60\,000 - 15\,000 = 45\,000$

(5) Le capital restant dû en début de période est égal au capital restant dû à la fin de la période précédente.

(6) $45\,000 \times 5\% = 2\,250$

(7) $15\,000 + 2\,250 = 17\,250$

(8) $45\,000 - 15\,000 = 30\,000$

(9) $30\,000 \times 5\% = 1\,500$

(10) $15\,000 + 1\,500 = 16\,500$

(11) $30\,000 - 15\,000 = 15\,000$

(12) $15\,000 \times 5\% = 750$

(13) $15\,000 + 750 = 15\,750$

(14) $15\,000 - 15\,000 = 0$

3. Enregistrer l'écriture concernant l'emprunt au 28 février 2007.

28/02/2007

164	Emprunt auprès des établissements de crédit	15 000,00	
66116	Intérêts des emprunts et dettes assimilées	3 000,00	
512	Banque		18 000,00
	Échéance de l'emprunt		

Remarque :

L'énoncé précisant d'enregistrer l'écriture concernant l'emprunt au 28 février 2007, nous considérons que les écritures d'inventaire relatives à cet emprunt ont été extournées au 1^{er} janvier 2007.

4. Présenter l'écriture concernant l'emprunt qui devra être enregistrée au journal au 31 décembre 2007.

31/12/2007

66116	Intérêts des emprunts et dettes assimilées	1 875	
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit		1 875
	Intérêts courus non échus sur emprunts du 01/03 au 31/12/2007		

C) Déclaration de TVA

1. Calculer la TVA due ou le crédit de TVA à reporter au titre du mois de mars 2007.

Opérations	Montant HT	TVA collectée	TVA déductible
Chiffre d'affaires HT réalisé en France	40 000 €	(1) 8 000 €	-
Chiffre d'affaires réalisé dans des pays de l'Union européenne	5 000 €	(2) -	-
Chiffre d'affaires réalisé hors Union européenne	10 000 €	(3) -	-
Acquisition de biens et services en France	10 000 €	-	(4) 2 000 €
Acquisition de biens et services auprès d'autres fournisseurs de l'U.E.	2 000 €	(2) (5) 400 €	(5) 400 €
Acquisition d'immobilisations en France	4 000 €	-	(6) 800 €
Totaux		8 400 €	3 200 €
TVA due au titre du mois de mars 2007			5 200 €

(1) $40\,000 \times 20\% = 8\,000 \text{ €}$

(2) Rappel du cours de Comptalia :

Depuis le 1^{er} janvier 1993, il y a libre circulation des biens entre les États membres de l'Union européenne. On appelle "Livraisons", les ventes intracommunautaires et "Acquisitions", les achats intracommunautaires. Les livraisons sont exonérées de T.V.A. Les acquisitions sont soumises à la TVA dans le pays d'arrivée ; et donc :

- la facture reçue est hors taxes ;
- la TVA est due par l'acquéreur (voir ligne 03 de l'imprimé CA3) ;
- il ne s'agit pas à proprement parler d'une TVA collectée ;
- cette TVA est récupérable : elle est donc à la fois due et déductible.

(3) Les exportations sont exonérées de TVA.

(4) $10\,000 \times 20\% = 2\,000 \text{ €}$

(5) $2\,000 \times 20\% = 400 \text{ €}$

(6) $4\,000 \times 20\% = 800 \text{ €}$

2. Enregistrer au journal l'écriture relative à la déclaration de TVA au 31 mars 2007.

31/03/2007

44571	TVA collectée	8 000,00	
4452	TVA due intracommunautaire	400,00	
44562	TVA déductible sur immobilisations		800,00
445661	TVA déductible sur autres biens et services		2 000,00
445662	TVA déductible sur autres biens et services – acquisitions intracommunautaires		400,00
44567	Crédit de TVA à reporter		1 200,00
44551	TVA due		4 000,00
	Liquidation de la TVA du mois de mars 2007		

DOSSIER 2 – TRAVAUX D'INVENTAIRE ET DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

A - Dépréciation d'une immobilisation amortissable

1. Donner la définition des termes suivants : valeur résiduelle, dépréciation.

- Définition de la valeur résiduelle

Extraits du cours de Comptalia :

"La valeur résiduelle est le montant, net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché, à la fin de son utilisation.

Il s'agit donc de la valeur de vente de l'immobilisation à la fin de la période d'utilisation (nette des frais nécessaires pour aboutir à la cession).

Exemple.

Les loueurs de véhicules ont l'habitude de ne pas garder longtemps leurs voitures afin de proposer à la location des véhicules en bon état de marche.

Leurs véhicules sont vendus avant leur fin de vie.

Ces entreprises doivent obligatoirement tenir compte d'une valeur résiduelle lors de l'élaboration du plan d'amortissement."

- Définition d'une dépréciation

Extraits du cours de Comptalia :

Une dépréciation représente la constatation comptable d'une diminution de la valeur d'un élément d'actif (immobilisé ou circulant), précise quant à sa nature, mais incertaine quant à sa réalisation, que des événements survenus ou en-cours rendent prévisibles.

D'une façon simple on peut dire qu'une dépréciation constate la diminution provisoire et non certaine des éléments d'actif.

2. Préciser les conditions nécessaires pour que la valeur résiduelle soit retenue pour déterminer la base amortissable en comptabilité.

Extraits du cours de Comptalia :

"La valeur résiduelle n'est prise en compte que si elle est significative et mesurable (s'il existe des "argus" par exemple)."

3. Justifier la présence du test de dépréciation effectué à la fin de l'exercice 2007 et indiquer en quoi consiste ce test.

Extrait du cours de Comptalia :

"Test de dépréciation entre valeur actuelle et valeur nette comptable"

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. Il permet de savoir si l'immobilisation est ou non surévaluée. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé doit être comparée à sa valeur actuelle.

Remarque.

La comparaison entre valeur actuelle et la valeur nette comptable est effectuée élément par élément (c'est-à-dire par immobilisation et non pas, par exemple, par catégorie d'immobilisations).

a) Indice de perte de valeur de l'immobilisation

L'entreprise doit apprécier, **à chaque clôture des comptes**, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif immobilisé a subi une perte significative de sa valeur (indépendamment des amortissements).

Pour statuer, elle doit, au minimum, considérer les indices suivants :

- les indices internes (obsolescence accélérée, dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions);
- les indices externes (perspectives négatives au niveau du marché)."

4. Justifier le montant de la dépréciation au 31 décembre 2007.

Valeur d'origine = 25 000 €
 Valeur résiduelle = 3 000 €
 Base d'amortissement = 22 000 €

Amortissement 2006 = $22\,000 \times 20\% \times 3/12 = 1\,100$ €
 => Valeur nette comptable 2006 = $25\,000 - 1\,100 = 23\,900$ €

Amortissement fiscal 2006 = $25\,000 \times 20\% \times 3/12 = 1\,250$ €
 => Amortissement dérogatoire = $1\,250 - 1\,100 = 150$ €

Amortissement 2007 = $22\,000 \times 20\% = 4\,400$ €
 => Valeur nette comptable 2007 = $23\,900 - 4\,400 = 19\,500$ €

Amortissement fiscal 2007 = $25\,000 \times 20\% = 5\,000$ €
 => Amortissement dérogatoire = $5\,000 - 4\,400 = 600$ €

Test de dépréciation : on compare la valeur actuelle à la valeur nette comptable

Valeur actuelle = 15 000 €
 Valeur nette comptable = 19 500 €

La valeur nette comptable étant supérieure à la valeur actuelle il convient de déprécier la machine à tricoter de la différence entre 19 500 € et 15 000 € soit 4 500 €.

6. Enregistrer les écritures comptables nécessaires au 31 décembre 2007.

		31/12/2007		
68112	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	4 400,00		
28154	Amortissement des matériels industriels Amortissement de la machine à tricoter au titre de l'année 2007. d°		4 400,00	
68724	Dotation aux amortissements dérogatoires	600,00		
145	Amortissements dérogatoires Amortissement dérogatoire de la machine à tricoter au titre de l'année 2007 d°		600,00	
68162	Dotation aux dépréciations des immobilisations corporelles	4 500,00		
29154	Dépréciation des matériels industriels Dépréciation des matériels industriels		4 500,00	

7. Calculer la dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2008.
Extrait du cours de Comptalia :

"Conséquence de la dépréciation sur le plan d'amortissement futur

La constatation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'élément déprécié.

La valeur actuelle (valeur vénale ou valeur d'usage selon le cas) devient la nouvelle base amortissable.

Attention.

On ne modifie pas les amortissements effectués avant l'exercice de constatation de la dépréciation."

Nouvelle base d'amortissement = Valeur actuelle au 31/12/2007 - Valeur résiduelle

Nouvelle base d'amortissement = 15 000 - 3 000 = 12 000 €

Durée de vie résiduelle de la machine au 1^{er} janvier 2008 : 3 ans

Dotation 2008 = 12 000 / 3 = 4 000 €

B - Amortissement exceptionnel d'un logiciel

1. Calculer le coût d'acquisition du logiciel.

Extrait du cours de Comptalia :

ATTENTION.

Modification apportée par le P.C.G, concernant la nature et l'enregistrement des escomptes règlement

Avant cette modification, l'escompte de règlement était systématiquement enregistré dans un compte spécifique de charge financière chez le vendeur (665 "Escompte accordé") ou de produit financier chez l'acheteur (765 "Escompte obtenu").

Les articles 321-10, 321-15 et 321-20 du P.C.G indiquent que, chez l'acheteur d'immobilisations et de biens stockés, les escomptes de règlement doivent être déduits du coût d'acquisition.

Le renvoi 2224-1 du Lefebvre comptable 2011 précise : "A notre avis et compte tenu des articles précités du P.C.G, les escomptes sont enregistrés en déduction du coût des achats concernés, que l'escompte soit obtenu immédiatement ou ultérieurement".

Remarques.

1) Nous allons donc suivre ce que préconisent le P.C.G et les Editions Lefebvre !

2) Les modifications ne concernent donc que les acheteurs d'immobilisations et de biens stockés (les autres types d'achats et les fournisseurs ne sont pas concernés par cette modification).

Conséquences :

Pour l'enregistrement d'une facture d'origine chez le client, l'achat d'immobilisation est comptabilisé au débit d'un compte de la classe 2 (Suivant la nature de l'immobilisation) ou au débit d'un compte de la classe 602 ou 601 ou 607 (suivant la nature de l'achat stocké) pour le net financier (montant après RRR et après escompte). "

Par conséquent le coût d'acquisition du logiciel sera le suivant :

Montant brut HT :	1 650 €
Remise ;	100 €
Escompte :	<u>50 €</u>
Coût d'acquisition :	1 500 €

2. Indiquer quel est l'intérêt pour l'entreprise de pratiquer un amortissement exceptionnel.

L'intérêt pour l'entreprise de pratiquer un amortissement exceptionnel est qu'elle pourra déduire fiscalement le coût d'acquisition d'une immobilisation plus rapidement que ne le lui permet l'amortissement comptable.

La conséquence directe de cet amortissement supplémentaire est que l'entreprise verra son impôt diminuer en proportion de l'amortissement complémentaire pratiqué dans le cadre de l'amortissement exceptionnel.

3. Présenter le tableau de calcul des amortissements comptables, fiscaux et dérogatoires du logiciel (annexe B à rendre avec la copie).

Annexe B

Tableau de calcul des amortissements comptables, fiscaux et obligatoires du logiciel

Plan d'amortissement comptable		Plan d'amortissement fiscal	
Coût d'acquisition :	1 500 €	Coût d'acquisition :	1 500 €
Valeur résiduelle :	0 €	Valeur résiduelle :	0 €
Base amortissable :	1 500 €	Base amortissable :	1 500 €
Durée d'amortissement :	3 ans	Durée d'amortissement :	12 mois
Mode d'amortissement :	linéaire	Mode d'amortissement :	exceptionnel

Années	Annuité comptable	Annuité fiscale	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises
2007	(1) 250	(2) 750	(3) 500	
2008	(4) 500	(2) 750	(5) 250	
2009	(4) 500	-		(6) 500
2010	(7) 250	-		(8) 250

(1) $1\,500 \times 1/3 \times 6/12 = 250$

(2) $1\,500 \times 6/12 = 750$

(3) Annuité fiscale – annuité comptable = $750 - 250 = 500$ (dotation)

(4) $1\,500 \times 1/3 = 500$

(5) Annuité fiscale – annuité comptable = $750 - 500 = 250$ (dotation)

(6) Annuité fiscale – annuité comptable = $0 - 500 = - 500$ (reprise)

(7) Annuité fiscale – annuité comptable = $0 - 250 = - 250$ (reprise)

4. Enregistrer les écritures comptables nécessaires au 31 décembre 2007.

31/12/2007			
68111 2805	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles Amortissement des logiciels Amortissement du logiciel au titre de l'année 2007. d°	250,00	250,00
68725 145	Dotation aux amortissements dérogatoires Amortissements dérogatoires Amortissement dérogatoire du logiciel au titre de l'année 2007	500,00	500,00

5. Établir un extrait de bilan relatif au logiciel au 31 décembre 2007 en détaillant des éléments d'actif et de passif.

Actif			Passif		
	Brut	Amortissements / dépréciations	Net		
Logiciels	1 500	250	1 250	Provisions réglementées	500

C- Portefeuille titres

1. Enregistrer au journal la régularisation de la cession des titres LAGARDERE réalisée le 21 juin 2007 sachant que l'entreprise utilise la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Calculs préalables :

Valeur d'entrée des titres cédés :

 - Titres acquis le 21/03/2006 : $20 * 65 = 1\ 300 \text{ €}$

 - Titres acquis le 15/03/2007 : $10 * 58 = \underline{580 \text{ €}}$

 Coût d'acquisition des titres cédés = $1\ 880 \text{ €}$

 Prix de cession des titres cédés : $30 * 64 = \underline{1\ 920 \text{ €}}$

 Gain sur cession = 40 €

31/12/2007

471	Compte d'attente	1 920,00	
503	Actions		1 880,00
767	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		40,00
	Cession de 30 titres Lagardère		

2. Présenter le tableau des immobilisations e l'annexe relatif à l'exercice 2007. Ce tableau se limitera aux seules immobilisations financières détaillées par titre de même nature (annexe C à rendre avec la copie).

Annexe C
Tableau des immobilisations de l'annexe de l'exercice 2007

Rubriques	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations financières				
Titres EDF	(1) 2 000	(2) 3 250		(3) 5 250
Titres Air France KLM	(4) 1 500		(5) 600	(6) 900

(1) $50 * 40 = 2\ 000$

(2) $50 * 65 = 3\ 250$

(3) $2\ 000 + 3\ 250 = 5\ 250$

(4) $100 * 15 = 1\ 500$

(5) $40 * 15 = 600$

(6) $1\ 500 - 600 = 900$

3. Présenter, dans un tableau, les calculs relatifs, aux différents titres afin de faire apparaître les éventuelles dépréciations ou reprises pour l'exercice 2007.

Titres		Quantités	Prix unitaire	Total	Valeur d'inventaire 2006	Dépréciation 2006	Cessions 2007	Valeur d'inventaire 2007	Dépréciation 2007	Dotations 2007	Reprise 2007
	Date d'acquisition										
EDF	20/02/2006	50	40	2 000	54	(1) -					
	04/05/2007	50	65	3 520	-						
		100		5 520	-		-	80	(1) -	-	-
Lagardère	31/12/2006	20	65	1 300	57	(2) 160	(3) 1 300				
	15/03/2007	40	58	2 320	-		(3) 580				
		60		3 620		160	1 880	54	(4) 120	-	(5) 40
Air France KLM	20/06/2006	100	15	1500	31	(1) -	600	24	(1) -	-	-
Natixis	17/10/2006	40	22	880	21	(6) 40	-	14	(7) 320	(8) 280	-

(1) Les valeurs d'inventaire en 2006 et en 2007 sont supérieures à la valeur d'achat, il y a donc une plus value latente sur ces titres qui n'est pas enregistrée comptablement par principe de prudence.

(2) $20 (65 - 57) = 160$

(3) Voir question 1

(4) $30 * (58,00 - 54,00) = 120,00 \text{ €}$

(5) La dépréciation existant à fin 2006 est de 160,00 €. A fin 2007 elle ne doit plus être que de 120 €, il faut donc passer une reprise de 40,00 € afin d'ajuster le montant de la dépréciation.

(6) $40 * (22 - 21) = 40$

(7) $40 * (22 - 14) = 320$

(8) La dépréciation existant à fin 2006 est de 40,00 €. A fin 2007 elle ne doit être de 320 €, il faut donc passer une dotation de $320 - 40 = 280,00 \text{ €}$ afin d'ajuster le montant de la dépréciation.

Écritures de dépréciation au 31/12/2007 :

		31/12/2007		
5903	Dépréciations des VMP : actions		40,00	
7866	Reprises sur dépréciations des éléments financiers			40,00
Ajustement de la dépréciation 2007				
		31/12/2007		
6866	Dotations aux dépréciations des éléments financiers		280,00	
5903	Dépréciations des VMP : actions			280,00
Ajustement de la dépréciation 2007				

C- Autres régularisations

1. Donner la définition d'une provision.

Extrait du cours de comptalia :

"Une provision permet de couvrir des risques et charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

D'une façon simple on peut dire qu'une provision constate l'augmentation probable du passif exigible."

2. Indiquer si la société peut constituer une provision dans le cas du litige avec son salarié. Justifier votre réponse.

La société peut constituer une provision pour ce litige car il s'agit ici d'une perte probable pour l'entreprise, qui est survenue avant la fin de l'exercice et dont le montant est estimé de manière relativement fiable.

3. Préciser et expliquer le principe comptable justifiant l'écriture de ristourne accordée au client Aubric.

Il s'agit du principe d'**indépendance des exercices**. Ce principe est en relation directe avec celui de la continuité. Les différents utilisateurs de l'information comptable ont besoin d'informations périodiques. Il faut déterminer les résultats de la gestion passée de l'entreprise et prévoir les résultats futurs, et donc découper la vie continue des entreprises en périodes ou en exercices comptables.

Les différents produits et charges doivent être rattachés à l'exercice auquel ils se rapportent (comptabilité d'engagement). La facture est émise en 2008 mais concerne l'exercice 2007, il faut donc pratiquer la régularisation nécessaire dans les écritures d'inventaire de 2007.

4. Enregistrer les écritures comptables nécessaires au 31 décembre 2007.

		31/12/2007	
6875	Dotation aux provisions exceptionnelles	12 000,00	
1511	Provision pour litige		12 000,00
	Provision pour litige avec le salarié		
	d°		
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'entreprise	80,00	
4458	TVA à régulariser	16,00	
4198	Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir		96,00
	Ristourne au client Aubric (facturation en janvier 2008)		
	d°		
1515	Provision pour perte de change	800,00	
7815	Reprise sur provision d'exploitation		800,00
	Reprise de la provision sur le client Donald		
	d°		
491	Dépréciations des comptes clients	1 200,00	
7817	Reprise sur dépréciations des actifs circulants		1 200,00
	Reprise de la provision sur le client Tribord (1)		
	d°		
654	Perte sur créances irrécouvrables	1 500,00	
44571	TVA collectée	300,00	
416	Clients douteux ou litigieux		1 800,00

(1) => L'énoncé précisait une dépréciation de 1 200 € dont 300 € de TVA mais les 300 € de TVA étaient en fait sur la facture et non sur la dépréciation. En effet $1\ 800 / 1,20 \times 0,20 = 300$.

De plus les dépréciations sur les créances sont toujours enregistrées pour le montant HT, la TVA n'est enregistrée que lors de la constatation de la perte définitive.